

Image not found or type unknown



droit à la prime de précarité : solde de tout compte

Par **Zirig**, le **02/03/2011** à **16:11**

Bonjour, Je vous écris pour avoir des conseils sur le compte de tout solde. je suis en cdi partiel de 2h30 par jour soit 54h par mois dans une entreprise de nettoyage. la même entreprise m'a proposé un cdd de 12 mois renouvelable en temps normal sur un autre chantier. le cdd est arrivé à expiration depuis le 16 février 2011 et j'ai renouvelé le cdd jusqu'au 31 mars 2011 tout en cumulant le cdi partiel. j'aimerais savoir si j'ai droit de prétendre au solde de tout compte à la fin du cdd tout en continuant le cdi partiel.